



DÉCLARATION DU CHEF DE LA DIRECTION

À Air Canada, nous croyons que la croissance et la prospérité ne doivent pas se faire au détriment du développement durable et nous nous engageons à exercer nos activités de façon responsable et avec intégrité dans l'intérêt des générations futures.

En tant que signataire officiel du Pacte mondial des Nations Unies, nous sommes heureux de montrer notre soutien et notre engagement à l'égard du respect et de la promotion des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous croyons au système de valeurs mis en avant par ces principes et nous nous engageons à poursuivre leur intégration dans nos stratégies, nos politiques et nos procédures en vue d'un succès à long terme.

— Calin Rovinescu, chef de la direction

DÉMONTRER NOTRE ENGAGEMENT

Nous présentons ce rapport Communication sur les progrès accomplis comme preuve de notre engagement à l'égard de la mise en œuvre des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les renseignements qui suivent sont accompagnés du rapport *Citoyens du monde* 2019 d'Air Canada, préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) : critères Essentiels et de l'index du contenu de la GRI 2019 d'Air Canada. Ce rapport Communication sur les progrès accomplis décrit certaines de nos stratégies, politiques et procédures concernant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Étant donné que de saines pratiques commerciales et un comportement éthique sont des éléments essentiels de la culture d'Air Canada en matière de gouvernance des risques, nous avons adopté un **Code d'éthique**. Modifié en octobre 2019, le Code d'éthique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'Air Canada et de ses filiales en propriété exclusive, si celles-ci n'ont pas déjà adopté de politiques et de lignes de conduite à cet égard. Le Code porte notamment sur les conflits d'intérêts, l'utilisation des biens de la Société, l'information confidentielle, la loyauté des rapports avec les interlocuteurs, la conformité aux lois, règles et règlements, les politiques en matière d'emploi, les politiques concernant les ordinateurs, le courrier électronique et Internet, et le signalement de toute inconduite ou violation du Code réelle ou potentielle.

Le Code d'éthique appuie notre engagement à l'égard des principes décrits par le Pacte mondial des Nations Unies et établit les normes de notre gouvernance, ainsi que les comportements que nous attendons de nos employés à l'échelle mondiale. Il incombe à tous les employés de comprendre et de respecter le Code. Chaque année, tous les cadres et administrateurs d'Air Canada doivent suivre un court module de formation et remplir une attestation confirmant qu'ils ont pris connaissance du Code et s'engagent à en respecter les dispositions. Ils s'engagent également à promouvoir les principes et lignes directrices du Code par tous les moyens raisonnables à leur disposition auprès de tous les employés relevant de leur compétence pour qu'ils s'y conforment en tous points. Le Code contient aussi des directives sur la façon dont les employés peuvent signaler de manière anonyme toute inconduite réelle ou potentielle, notamment au moyen d'un système de signalement confidentiel indépendant. Le système offre un portail de signalement en ligne, ainsi que des lignes téléphoniques sans frais pour le Canada et plusieurs régions du monde.

Le Code d'éthique régit nos actions et politiques responsables à Air Canada.

En plus de la communication ci-dessous concernant les 10 principes, nous vous invitons à lire *Citoyens du monde*, **notre rapport de développement durable 2019**, qui décrit plus en détail nos initiatives, nos buts, nos progrès, nos politiques et nos procédures en ce qui concerne la sécurité, nos employés, notre planète et notre entreprise. Notre rapport aborde également notre culture et nos valeurs en ce qui a trait à la diversité et à l'inclusion, à la mobilisation du personnel, au développement communautaire, et plus.

Droits de la personne

Principe du Pacte mondial des Nations Unies	Initiatives et efforts commerciaux d'Air Canada	Référence à la page de <i>Citoyens du monde</i>	Référence aux normes de la GRI
<p>Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de la personne</p>	<p>Le respect des droits de la personne est l'une de nos valeurs fondamentales. À travers nos actions et nos politiques, nous nous engageons à maintenir un environnement de travail qui favorise et protège les droits fondamentaux de la personne. Pour ce faire, nous respectons les normes internationales reconnues en matière de commerce et de droits de la personne dans nos relations avec nos employés, nos fournisseurs et nos autres partenaires commerciaux, et nous nous attendons à ce qu'ils évitent de causer des violations des droits de la personne ou d'y contribuer par leurs activités commerciales.</p> <p>Nous assumons notre constante responsabilité de veiller à ce que des mesures appropriées soient adoptées pour réduire le risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains partout où nous exerçons nos activités, directement ou par l'intermédiaire de nos fournisseurs de services. Notre Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite des personnes décrit notre engagement, nos politiques et nos initiatives à cet égard.</p> <p>Notre Code d'éthique des fournisseurs énonce les normes précises que nous demandons à nos fournisseurs de respecter en tout temps, notamment en ce qui concerne des questions telles que le travail forcé ou le travail des enfants, la non-discrimination et les droits de la personne, les conditions d'emploi saines et sécuritaires et les comportements éthiques. Pour assurer le respect du Code d'éthique des fournisseurs, nous sommes résolus à travailler en partenariat avec nos fournisseurs. Ces derniers peuvent être tenus de confirmer par écrit périodiquement qu'ils répondent aux attentes du Code d'éthique des fournisseurs. La Société a également le droit de procéder à des audits.</p>	<p>p. 21 et 22</p>	<p>102-9 102-14 102-15 102-16 102-18</p>
<p>Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de la personne</p>	<p>Notre Code d'éthique des fournisseurs énonce les normes précises que nous demandons à nos fournisseurs de respecter en tout temps, notamment en ce qui concerne des questions telles que le travail forcé ou le travail des enfants, la non-discrimination et les droits de la personne, les conditions d'emploi saines et sécuritaires et les comportements éthiques. Pour assurer le respect du Code d'éthique des fournisseurs, nous sommes résolus à travailler en partenariat avec nos fournisseurs. Ces derniers peuvent être tenus de confirmer par écrit périodiquement qu'ils répondent aux attentes du Code d'éthique des fournisseurs. La Société a également le droit de procéder à des audits.</p>		

Travail

Principe du Pacte mondial des Nations Unies	Initiatives et efforts commerciaux d'Air Canada	Référence à la page de <i>Citoyens du monde</i>	Référence aux normes de la GRI
<p>Principe 3 :</p> <p>Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective</p>	<p>En 2019, 86 % des employés d'Air Canada étaient syndiqués.</p> <p>Depuis 2014, nous avons conclu plusieurs conventions collectives de longue durée avec des syndicats représentant divers groupes parmi nos employés. Ces conventions fournissent une stabilité et une flexibilité accrues et témoignent d'un partenariat collaboratif. Les relations solides et profondes que nous entretenons avec nos principaux groupes syndicaux constituent les pierres angulaires d'un avenir durable. Des renseignements supplémentaires sur l'évolution de nos conventions collectives figurent dans notre <i>Rapport annuel 2019</i>.</p> <p>Notre Code d'éthique des fournisseurs énonce les normes précises que nous demandons à nos fournisseurs de respecter en tout temps, notamment en ce qui concerne des questions telles que le travail forcé ou le travail des enfants, la non-discrimination et les droits de la personne ainsi que les conditions d'emploi saines et sécuritaires.</p>	<p>p. 17, 22, 40, 45 et 57</p>	<p>102-08</p> <p>102-16</p> <p>102-41</p> <p>405-1</p>
<p>Principe 4 :</p> <p>Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire</p>	<p>Notre équipe de la haute direction et notre Conseil d'administration se font un devoir d'appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance dans tous les aspects de l'entreprise et reconnaissent la responsabilité de favoriser une plus grande diversité, et les avantages qui en découlent, autant parmi les administrateurs que parmi notre personnel au Canada. La politique de diversité de notre Conseil d'administration énonce que les candidats seront évalués en fonction de critères objectifs, compte dûment tenu des avantages offerts par la diversité au sein du Conseil, notamment la représentation des membres provenant des « groupes désignés », au sens de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> du Canada (à savoir les femmes, les personnes appartenant à une minorité visible, les Autochtones et les personnes handicapées). Afin d'accroître la diversité, le Conseil d'administration d'Air Canada vise à être composé d'au moins 30 % de femmes d'ici 2020. Cet objectif est maintenant atteint.</p>		
<p>Principe 5 :</p> <p>Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<p>Nous savons que notre force en tant qu'entreprise réside dans l'expression de la diversité et de ses valeurs. C'est ce qui nous rend uniques et contribue à enrichir notre milieu de travail. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous sommes reconnus comme l'un des employeurs du Canada les plus favorables à la diversité chaque année. Nous mettons tout en œuvre pour que nos employés se sentent respectés, écoutés activement et reconnus dans leur authenticité. Nous aidons les employés à réaliser tout leur potentiel et soulignons la contribution unique de chacun au sein d'un milieu de travail diversifié et inclusif. Notre objectif est de rassembler un personnel diversifié, représentatif du Canada, et d'ainsi permettre à nos clients de se reconnaître dans nos employés. Pour intensifier la prévention, nous nous sommes dotés d'une Politique de prévention de la violence et du harcèlement dans le lieu de travail (qui comprend aussi le harcèlement discriminatoire) et nous prenons des mesures correctives.</p>		
<p>Principe 6 :</p> <p>Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi</p>	<p>Nous avons également mis sur pied un Bureau de l'Adaptation en milieu de travail à l'appui de notre politique sur l'obligation de tenir compte de la situation des employés et élaboré une approche préventive pour soutenir les différentes parties prenantes dans le processus d'embauche et d'intégration. Le Bureau de l'Adaptation en milieu de travail a pour mission de simplifier le processus d'adaptation et de mettre en œuvre une approche uniforme à l'échelle de la Société, en agissant comme point de contact principal pour toute question liée à l'adaptation au cours de l'embauche et de l'intégration des nouveaux employés. De plus, le Bureau donne des conseils en ce qui a trait à l'obligation légale d'Air Canada de tenir compte de la situation des employés, participe au processus d'adaptation et assume la responsabilité de la formation et de la sensibilisation des parties prenantes. S'harmonisant avec notre culture en évolution, ce nouveau rôle vise à favoriser un milieu de travail inclusif au moyen d'une approche équitable et uniforme, afin que les candidats et les nouveaux employés vivent une expérience positive.</p>		

Principe du Pacte mondial des Nations Unies	Initiatives et efforts commerciaux d'Air Canada	Référence à la page de <i>Citoyens du monde</i>	Référence aux normes de la GRI
<p>Principe 7 :</p> <p>Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement</p>	<p>À Air Canada, nous nous sommes donné comme mandat de prendre en compte les facteurs environnementaux dans nos décisions commerciales et de réduire notre empreinte écologique dans toutes nos activités. Notre approche comporte deux volets : Laisser moins en diminuant la quantité de carbone, de déchets et d'émissions sonores produits, et En faire plus en intensifiant nos efforts de collaboration avec nos partenaires de l'industrie, nos employés et nos clients ainsi que l'implication dans les collectivités.</p> <p>Nous avons élaboré une Ligne de conduite en matière d'environnement, laquelle est conforme à la certification environnementale de l'IATA (IEnvA) et à la norme ISO 14001:2015 et documente les engagements pris par la haute direction.</p> <p>Notre système de gestion de l'environnement facilite la tenue à jour des programmes de gestion de l'environnement conçus pour respecter les exigences réglementaires et d'autres engagements pris. Avec notre programme d'audit de conformité environnementale nous surveillons la conformité réglementaire, cernons les causes fondamentales des non-conformités et élaborons des mesures correctives, au besoin.</p> <p>Afin d'appuyer nos efforts visant à réduire les déchets, la pollution ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, et à améliorer le rendement environnemental, nous avons choisi de remplacer notre système de gestion de l'environnement existant par un système certifié par un tiers grâce au programme IEnvA de l'IATA. L'IEnvA est un processus de certification à deux niveaux, propre aux transporteurs aériens, qui est équivalent à la nouvelle norme ISO 14001:2015 – Systèmes de management environnemental. L'IEnvA couvre les opérations aériennes d'Air Canada et de ses filiales en propriété exclusive (Vacances Air Canada et Air Canada Rouge) et a la capacité de s'appliquer à divers aspects de notre exploitation. Les immeubles de bureaux et installations au Canada dans lesquels la Société mène ses activités sont également inclus dans la portée. En 2018, nous sommes devenus un transporteur aérien enregistré IEnvA de niveau 1.</p>	<p>p. 24, 69 et 77</p>	<p>302-1 302-2 302-3 302-4 305-1 305-2 305-3 305-4 305-4 306-2</p>
<p>Principe 8 :</p> <p>Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>	<p>Grâce au programme IEnvA, nous avons établi des plans de gestion environnementale qui décrivent les procédures et les contrôles mis en place pour gérer efficacement les aspects environnementaux inhérents à nos activités. En 2019, nous avons continué à nous préparer pour l'évaluation du niveau 2 du processus de certification (qui devrait avoir lieu en 2020). Lorsqu'elle aura réussi cette étape, Air Canada prévoit être le premier transporteur aérien en Amérique du Nord à détenir la certification IEnvA.</p> <p>Le plan d'action climatique de l'industrie de l'aviation a établi les objectifs ci-après pour atténuer les émissions de CO₂ provenant du transport aérien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration moyenne de l'efficacité énergétique de 1,5 % par année de 2009 à 2020 <ul style="list-style-type: none"> – Fixation d'un plafond des émissions nettes de CO₂ de l'industrie à partir de 2020 (croissance neutre en carbone) – Réduction des émissions nettes de CO₂ de l'industrie de 50 % d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2005 		
<p>Principe 9 :</p> <p>Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<p>À cette fin, l'industrie a adopté une approche à quatre piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité de l'exploitation aérienne • Amélioration de la technologie, notamment le déploiement de carburants aviation durables (à faible teneur en carbone) • Amélioration de l'infrastructure (notamment des systèmes de gestion de la circulation aérienne modernisés) • Adoption du Régime mondial unique de mesures basées sur le marché pour combler l'écart restant par rapport aux émissions <p>Nous avons souscrit à cette approche de l'industrie.</p> <p>En 2017, nous avons entamé la mise en œuvre de la stratégie de gestion des déchets 2020. Elle vise à réduire la quantité de déchets que nous produisons et envoyons aux sites d'enfouissement, et ses objectifs sont les suivants : 1) réduction de 20 % des déchets dans nos bureaux, les salons Feuille d'érable et d'autres installations, et 2) recyclage de 50 % des articles approuvés à bord de nos vols intérieurs. Nous sommes en voie d'atteindre nos cibles de gestion des déchets pour 2020.</p> <p>L'évolution des initiatives environnementales figure dans notre rapport <i>Citoyens du monde</i> et sur le site leaveless.aircanada.com. Nos réalisations en matière d'environnement sont également décrites dans le rapport du Carbon Disclosure Project (CDP).</p>		

Lutte contre la corruption

Principe du Pacte mondial des Nations Unies	Initiatives et efforts commerciaux d'Air Canada	Référence à la page de <i>Citoyens du monde</i>	Référence aux normes de la GRI
<p>Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<p>La conformité à la réglementation anticorruption est l'un des principaux éléments recensés par le processus d'évaluation des risques. Les efforts en matière de conformité ont beaucoup évolué grâce à l'élaboration d'un programme précis et complet de conformité aux lois anticorruption, qui comprend : des entrevues et des groupes de discussion sur les risques et les pratiques en matière de lutte contre la corruption; une politique anticorruption globale avec des lignes directrices connexes, ainsi que l'établissement d'un plan complet de communication et d'un programme de formation adapté et axé sur le risque (composé de séances de formation en présentiel ciblées et destinées aux hauts dirigeants et à certains groupes travaillant dans des domaines plus délicats et d'une formation de sensibilisation générale pour les cadres). Nous surveillons ou auditons périodiquement des éléments de conformité précis liés à la lutte contre la corruption.</p> <p>Un comité de prévention de la fraude est également responsable du suivi de l'état général de la gestion des fraudes à Air Canada, notamment les tendances et les risques nouveaux et émergents, et le rendement des structures ainsi que les rythmes d'atténuation des fraudes dans toute l'entreprise.</p> <p>En 2019, aucune faille importante liée à la lutte contre la corruption n'a été signalée ou décelée. Des efforts constants ont été déployés pour améliorer la formation et accroître la sensibilisation à l'égard des risques liés à l'acceptation de cadeaux et d'invitations, et à notre expansion par l'ajout de nouvelles destinations dans des territoires présentant un risque accru de corruption.</p>	<p>p. 20</p>	<p>205-1 205-3</p>